



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2026-48

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.8 du 20 mai 2026 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de former de manière continue le personnel,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec la CROIX ROUGE FRANCAISE COMPETENCE une convention de formation intitulée
« Coordonnateur de parcours d'accompagnement et de soins, option gestion logistique et financière, option
gestion des partenaires », à destination d'un agent du CCAS de Chambéry. La formation se déroulera du 15
septembre 2026 au 21 avril 2027, soit une durée de 26 jours, pour un montant de 456 €.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **22 SEP. 2026**

La Vice-Présidente du CCAS

Sandrine DESROCHES-AFCHAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2026-48 CROIX ROUGE CONVENTION FORMATON

Date de transmission de l'acte : 22/09/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/09/2026

Numéro de l'acte : 26_01166 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260922-26_01166-CC

Date de décision : 22/09/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle